

# OPINIONS SUR LA LIMITATION DES LIBERTÉS PUBLIQUES

Éric Kerrouche

Directeur de recherche CNRS au Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF)

[eric.kerrouche@sciencespo.fr](mailto:eric.kerrouche@sciencespo.fr)

De nombreuses mesures de limitations des libertés publiques ont été prises par les pays confrontés à la pandémie de COVID 19. Dans les faits cette crise a autorisé la mise entre parenthèses d'un certain nombre de valeurs essentielles pour les démocraties occidentales.

En France, la théorie des circonstances exceptionnelles ou encore l'article L. 3131-1 du code de la Santé publique (l'alinéa 1 de cet article stipule que « en cas de menace sanitaire grave appelant des mesures d'urgence, notamment en cas de menace d'épidémie, le ministre chargé de la santé peut, par arrêté motivé, prescrire dans l'intérêt de la santé publique toute mesure proportionnée aux risques courus et appropriée aux circonstances de temps et de lieu afin de prévenir et de limiter les conséquences des menaces possibles sur la santé de la population. Le ministre peut également prendre de telles mesures après la fin de l'état d'urgence sanitaire prévu au chapitre Ier bis du présent titre, afin d'assurer la disparition durable de la situation de crise sanitaire») ont pu servir d'appui à ces mesures privatives de libertés avant le vote d'un état d'urgence sanitaire par la loi du 23 mars 2020<sup>1</sup>. L'une des traductions les plus spectaculaires de cette limitation des libertés réside probablement dans le confinement à domicile qui, au 7 avril 2020, concernait 4 milliards de personnes qui semblait pourtant difficile à imaginer il a seulement quelques semaines et auquel les populations ont globalement tendance à se soumettre.

**1.**

Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

**2.**

La première a été passée les 16 et 17 mars 2020, la seconde les 24 et 25 mars 2020 et la dernière en date les 1 et 2 avril 2020.

Dans cette configuration nationale et internationale particulière, il a semblé utile de s'intéresser à l'opinion des Français sur leur acceptabilité de ces mesures privatives de libertés. C'est ce à quoi nous nous sommes employés dans le cadre de l'enquête comparée « Attitudes sur le Covid-19 », qui comprend désormais 3 vagues<sup>2</sup>.

L'échantillon représentatif de Français a ainsi été interrogé sur un ensemble de mesures qui limitent les libertés traditionnellement considérées comme essentielles, comme celles d'aller et venir ou d'entreprendre en leur demandant notamment s'ils étaient favorables à :

- La fermeture des transports publics ;
- L'instauration d'un couvre-feu et d'un contrôle des déplacements par la police, la gendarmerie et l'armée ;
- Le confinement général de la population avec interdiction de sortie du domicile, sauf pour raisons médicales (vagues 2 et 3) ;
- La fermeture des commerces et entreprises non-indispensables.

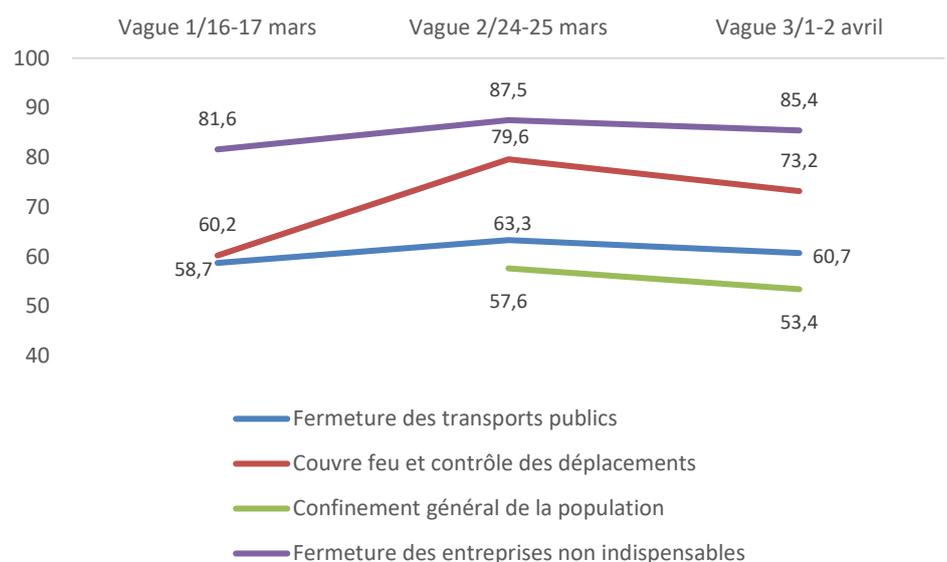
**3.**  
Lors de la vague 1, 1 010 personnes ont été interrogées puis 1 999 l'ont été lors de la vague 2 et 2 016 lors de la vague 3.

**4.**  
La question portant sur cet aspect a connu deux formulations, l'une a été utilisée lors de la première vague, l'autre lors des vagues 2 et 3. Lors de la première vague la question était « La fermeture des commerces non-indispensables (bar, magasins hors alimentaires et santé, etc.) » lors des deux autres elle a été reformulée comme suit : « La fermeture de toutes les entreprises et institutions non vitales ».

De façon synthétique, la plupart de ces items reçoivent une assez forte approbation de notre échantillon<sup>3</sup>. L'adhésion au couvre-feu est importante avec un avis favorable passant de 60,2 % pour la vague 1 à 79,6 % pour la vague 2 avant de retomber à 73,2 % lors de la dernière vague en date. La fermeture des commerces et entreprises non indispensables recueille pour sa part un très fort niveau d'approbation (plus de 80 % d'avis favorables pour les 3 vagues avec un pic à 87,5 % lors de la seconde<sup>4</sup>). La fermeture des transports publics fait également l'objet d'une appréciation positive, quand bien même elle serait moins marquée que pour les deux items précédents (58,7 % d'avis favorable lors de la vague 1, 63,3 % lors de la vague 2 et 60,7 % lors de la vague 3).

La seule différence notable dans les taux d'approbation concerne la question particulièrement sensible du confinement général. Si ce point reçoit une majorité d'avis favorables (57,6 % dans la vague 2 à partir de laquelle a été posée cette question), celle-ci a tendance à s'éroder lors de la vague 3 pour tomber à 53,4 %. En contrepartie, les avis défavorables rassemblent désormais plus d'un quart de l'échantillon (26,7 % lors de la vague 3). La mesure privative de liberté par excellence est donc celle pour laquelle l'approbation est la moins marquée, quand bien même celle-ci reste majoritaire.

Figure 1. Évolution des avis favorables entre la vague 1 et 3 (en %)



Source : Enquête Attitudes des citoyens face à la pandémie COVID-19, CEVIPOF, 2020.

De façon générale, une courbe en V inversé plus ou moins prononcée se dessine pour la plupart des items : si l'acceptation a cru entre la première et la deuxième vague d'enquête, une tendance à l'érosion se dessine lors de la passation de la troisième vague, témoignant de la lassitude de répondants ou de leurs difficultés à vivre avec ces contraintes.

Toutefois, à l'exception notable du confinement, si un fléchissement s'observe entre la vague 2 et la vague 3, les taux sont toujours supérieurs aux pourcentages auxquels ils s'établissaient lors de la première vague. Tout se passe comme si, après une forte prise de conscience de l'importance de la pandémie qui se manifeste notamment par l'augmentation des décès, la plupart des mesures étaient mieux acceptées entre les vagues 1 et 2 de l'enquête, avant qu'un relâchement ne se manifeste entre les vagues 2 et 3. Reste que, parmi tous les sujets, c'est la question du confinement (et dans une moindre mesure celle de la fermeture des transports publics) qui partage le plus notre échantillon, d'où l'intérêt de se pencher plus avant sur cet aspect.

**Tableau 1. Niveau d'adhésion au confinement général de la population avec interdiction de sortie du domicile (sauf pour raisons médicales)**

(en %)	Vague 2 (16 et 17 mars 2020)	Vague 3 (1 et 2 avril 2020)	Différence
Tout à fait favorable	30,9	25,7	-5,2
Plutôt favorable	26,8	27,7	+0,9
Ni favorable, ni défavorable	20,4	19,9	-0,5
Plutôt défavorable	15,2	19,5	+4,3
Tout à fait défavorable	6,7	7,3	+0,6

Source : Enquête Attitudes des citoyens face à la pandémie COVID-19, CEVIPOF, 2020.

Le niveau d'adhésion reste donc majoritaire d'une vague à l'autre, toutefois non seulement le taux d'assentiment baisse mais son intensité décroît, comme l'exprime la diminution des avis « tout à fait favorable ».

Du point de vue de l'analyse, il est toutefois difficile de montrer de réelles disparités au sein des groupes sociodémographiques qui composent notre échantillon. Il n'y a que de faibles variations qui sont repérables selon l'âge, le sexe ou encore le statut professionnel de l'interviewé. En revanche, une vraie différence se dessine lorsqu'on envisage le niveau d'éducation, comme l'illustre le tableau qui suit.

Si l'on oppose de façon didactique, pour les besoins de l'analyse, la partie la plus diplômée de notre échantillon à celle qui l'est le moins, une double observation est possible.

D'une part les plus diplômés sont les plus rétifs à accepter le confinement général, ce dernier n'obtenant jamais les 50 % d'adhésion.

Tableau 2. Niveau d'adhésion au confinement général de la population selon le niveau

(en %)	Vague 2 (16 et 17 mars 2020)		Vague 3 (1 et 2 avril 2020)	
	Inférieur au Bac	Bac +4 ou plus	Inférieur au Bac	Bac +4 ou plus
Plutôt favorable	64,3	49,6	58,6	45,7
Ni favorable, ni défavorable	18,8	23,3	19,4	20,3
Plutôt défavorable	16,9	27,0	22,0	33,9

Source : Enquête Attitudes des citoyens face à la pandémie COVID-19, CEVIPOF, 2020.

D'autre part la difficulté à accepter le confinement progresse entre les deux vagues, mais il concerne au tout premier chef les individus ayant le plus haut niveau d'éducation, plus d'un tiers de ces derniers y étant plutôt défavorable lors de la passation de la vague 3 (soit un différentiel de pratiquement + 7 points par rapport à la vague 2).

On peut retrouver ici la même logique explicative que celle mise en valeur dans la note par Martial FOUCAULT<sup>5</sup> : si les plus diplômés sont plus récalcitrants à se soumettre au confinement c'est sans doute en raison d'une prédisposition plus forte de leur part à valoriser un rapport plus permissif à l'espace privé mais également à privilégier une société ouverte fondée sur un principe de liberté qui est très fortement valorisé. Une autre rupture, politique celle-là, tend à s'affirmer.

5.

FOUCAULT (Martial), « Opinions sur l'usage du téléphone portable en période de crise du coronavirus », Note #3, Avril 2020. [À lire.](#)

Tableau 3. Niveau d'adhésion au confinement général de la population avec interdiction de sortie du domicile (sauf pour raisons médicales) selon la proximité partisane lors de la vague 3 (1 et 2 avril 2020)

en %	FI	PS	EELV	LREM	LR	RN	Aucun parti
Plutôt favorable	50,1 -4,4	50,0 -5,1	50,1 -1,5	51,6 -1,4	56,1 -10,3	65 +3	53,5 -5,7
Ni favorable, ni défavorable	17,9 -1,0	27,3 +4,6	12,1 -8,5	18,5 +12,9	15,9 +0,2	16,8 +2,9	22,7 +1,4
Plutôt défavorable	32,0 +5,4	22,7 +0,4	37,9 +10,1	29,9 -11,5	28 +10,1	18,2 -5,9	23,8 +4,3

NOTE : Les valeurs en vert (progression) et rouge (baisse) correspondent aux évolutions des réponses obtenues lors de la vague 2.

Source : Enquête Attitudes des citoyens face à la pandémie COVID-19, CEVIPOF, 2020.

Le tableau montre deux évolutions générales. La première confirme ce qui a été déjà observé plus haut, à savoir une diminution des avis favorables au confinement général entre les deux vagues d'enquête, marquant un relâchement vis-à-vis de ce qui est vécu comme une contrainte. Toutefois, et c'est le deuxième aspect, cette érosion est plus ou moins marquée en fonction de la famille politique concernée, sachant que des différences nettes apparaissent déjà lors de la passation de la première vague comme le laisse entendre les différentiels entre la vague 2 et la vague 1. De façon plus spécifique, on retrouve une opposition entre individus de gauche et de droite. Les premiers sont globalement moins favorables que les seconds à la perspective d'un confinement général. Cette information ne fait que confirmer ce que l'on retrouve habituellement, à savoir que les électeurs de droite sont plus sensibles que ceux de gauche au respect des injonctions émises par le pouvoir. Les individus disant n'être proches d'aucun parti se situent entre ces deux tendances.

Par ailleurs, à l'intérieur de chaque famille politique, des variations se dessinent. Si la propension à être favorable au confinement a décliné à gauche entre les 2 vagues, cette tendance est plus nette pour EELV puis la FI et enfin le PS. En ce qui concerne maintenant la droite, alors que les scores initiaux étaient très proches entre les électeurs LR et RN, une rupture se dessine lors de la troisième vague : alors que les proches du RN affirment leur sentiment pro-confinement, celui des LR s'affaiblit sensiblement, même si le taux d'opinion favorable est nettement plus élevé que pour les électeurs de gauche. Les électeurs RN, souvent caractérisés par la méfiance qu'ils entretiennent dans les rapports sociaux, se distinguent ici par l'acceptation d'une mesure qui vient confirmer la nécessité d'une mise à l'écart des contacts avec les autres. Le cas des électeurs LREM est également intéressant : si leur taux d'acceptation du confinement se maintient entre les deux vagues, même s'il est légèrement en baisse, la proportion d'entre eux qui étaient défavorables à cette mesure décroît pour se porter massivement sur la position médiane (ni favorable, ni défavorable). Cette évolution traduit sans doute avant tout leur adéquation avec le discours gouvernemental.

**Tableau 4. Niveau d'adhésion aux propositions suivantes**

en %	Test de dépistage systématique du COVID-19	Mise en quarantaine obligatoire de tous les patients infectés dans des lieux dédiés hors de leur domicile
Tout à fait favorable	58,6	36,9
Plutôt favorable	26,8	26,4
Ni favorable, ni défavorable	10,9	20,7
Plutôt défavorable	2,5	11,8
Tout à fait défavorable	1,2	4,2

Source : Enquête Attitudes des citoyens face à la pandémie COVID-19, CEVIPOF, 2020.

Cependant, pour conclure, le fléchissement entre les vagues 2 et 3 ne signifie pas pour autant qu'une conception plus limitative des libertés publiques n'ait pas été intégrée lors du développement de la pandémie comme en témoignent les réponses à deux nouvelles questions posées lors de la vague 3 de l'enquête.

Si le niveau d'acceptation de la réponse à la première question peut laisser un doute en la matière, le test de dépistage systématique pouvant être perçu comme un moyen de protection pour tous, le taux d'avis favorable pour la seconde qui concerne une quarantaine *obligatoire* des patients dans des lieux dédiés *mais hors de leur domicile*, montre que la peur générée par la pandémie peut constituer un terreau pour que des mesures en d'autres temps impensables puissent voir le jour. Il sera intéressant d'observer l'évolution de l'opinion en la matière lors de la passation des nouvelles vagues d'enquêtes.

**Édition :** Florent Parmentier / Odile Gaultier-Voituriez

**Mise en forme :** Marilyn Augé

Pour citer cette note : KERROUCHE (Éric) « Opinions sur la limitation des libertés publiques », *Note Attitudes on COVID-19 - A comparative study*, Sciences Po CEVIPOF, note 4, avril 2020, 6 p.

© CEVIPOF, 2020 Éric Kerrouche